



Commission Locale de l'Eau du Delta de l'Aa

Gravelines – Le 3 octobre 2024



Membres excusés

- **Mme Marie-Claude LERMYTTE**, Conseil régional HdF,
- **M. Alain MEQUIGNON**, Conseil départemental 62,
- **Mme Sophie WARROT-LEMAIRE**, Conseil départemental 62,
- **M. David BAILLEUL**, Maire de Coudekerque Branche,
- **M. Jean-Paul VASSEUR**, Maire de Tournehem sur la Hem,
- **Mme Fabienne POIX**, DRAAF Hauts-de-France,
- **M. Arnaud HAGNERE**, Conservatoire du Littoral

Ordre du jour

- Retour sur les commissions thématiques de septembre 2024,
- Ruissellements - érosion,
 - Initiatives de la CAGCTM pour maîtriser les phénomènes de ruissellements et d'érosion des sols sur son territoire,
 - Les dispositifs d'accompagnement du Conseil Départemental du Pas-de-Calais dans le cadre des phénomènes d'érosion et ruissellements,
- Zones humides,
 - Présentation et validation de la méthodologie de catégorisation des zones humides à enjeux du SAGE,
 - Présentation d'une liste partielle pour **délibération de la CLE**,
 - Discussion concernant le positionnement de la CLE sur la thématique des zones humides,
 - Présentation par le GPMD de son projet de nouvelle liste partielle de zones humides.

Bilan des Commissions Thématiques (CT)

Travail sur les Dispositions du PAGD

- Phase 1, CT de février 2024.
 - Travail sous forme d'atelier, discussion autour des dispositions,
 - Recueil des suggestions émises durant les commissions,
 - Echanges avec les partenaires (visio, réunions techniques, discussions).
- Phase 2, CT de septembre 2024.
 - Envoi d'un document partagé le 25 juillet 2024 :
[PROJET dispositions_V2_pour remarques.xlsx](#)
 - Commission révision le 29.08 à Polincove,
 - Choix d'organiser les CT sur les remarques recueillies dans le document partagé

Bilan des Commissions Thématiques

Enjeu 1 : La ressource en eau

Enjeu 2 : Les milieux aquatiques et espaces associés

Enjeu 3 : La gestion qualitative de l'eau

Enjeu 4 : Identité, enjeux, et devenir de la plaine des wateringues

Enjeu 5 : La sauvegarde et la mise en valeur de la frange littorale

Enjeu 6 : La maîtrise des risques dans un contexte de changement climatique

Enjeu 7 : Communication Sensibilisation

Bilan des Commissions Thématiques

- 3 Commissions Thématiques (CT) au cours du mois de septembre :
 - CT ressource en eau en période d'étiage et d'inondations le 12.09 à Dunkerque,
 - CT milieux naturels et patrimoine le 17.09 à Brouckerque,
 - CT qualité de l'eau le 19.09 à Saint-Folquin.
- Discussion au sein des commissions sur les dispositions demandant une réflexion complémentaire :
 - Apport de précisions techniques ou réglementaires,
 - Proposition de dispositions complémentaires ou fusion de 2 dispositions,
 - Travail sur une écriture plus adaptée,
 - Recherche de consensus,
- Le travail de synthèse des CT est en cours, un compte-rendu parviendra prochainement,
- Le fichier partagé est encore consultable jusqu'au 31.10.24,
 - Une relance des membres des CT et un envoi à la CLE sera réalisé.

La maîtrise des phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols

Lutte contre l'érosion et les ruissellements

PREVENTION DES INONDATIONS

GRAND CALAIS

Terres & Mers



Saint-Tricat, janvier 2023

La compétence Erosion et Ruissellement

GENERALITES

- ➡ CAGCTM : 14 communes sur 18 585 ha
- ➡ Une zone en pieds de coteaux et une zone polder
- ➡ Compétence acquise en 2017. Fusion en déc 2019 entre CCSOC et GCTM

Actions de lutte contre
l'érosion des sols et
protection de la nappe

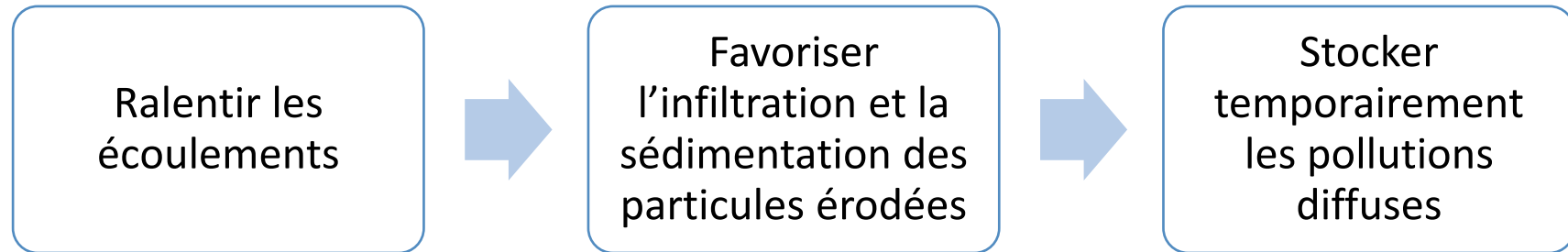
Etudes, création et
entretien des
aménagements anti-
érosifs

Gestion des ouvrages
existants



L'animation agricole

OBJECTIFS



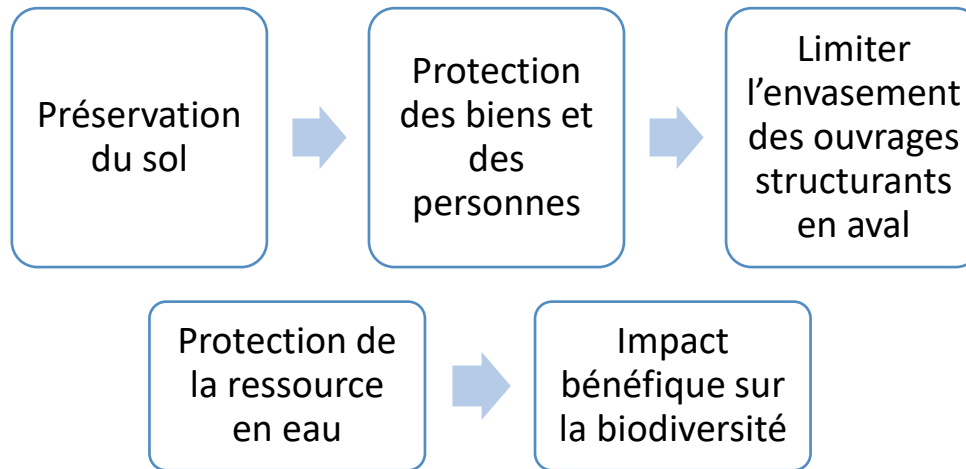
ACTIONS

- Animations prévues dans le cadre du CARE (Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau) : ateliers, évènements, sensibilisations et démonstrations
- Encourager l'adoption de pratiques agricoles durables
- Convention APD : animation agricole par la Chambre d'agriculture



L'hydraulique douce

OBJECTIFS : création de nouveaux ouvrages d'hydraulique douce



ACTIONS

- Etude hydraulique en cours : programme prévisionnel de travaux de nouveaux ouvrages
- Concertation et conventionnement avec les agriculteurs pour de nouveaux ouvrages - en cours
- DIG en cours d'instruction (dossier déposé en juillet 2024)
- Lancement d'un marché de travaux pour la création de nouveaux ouvrages - en cours

L'hydraulique structurante

OBJECTIFS

Complément
aux ouvrages
d'hydraulique
douce pour
protéger les
enjeux



Création de zone
tampon



Création de zone
de stockage



Limitation du
débit et de la
quantité des
eaux de
ruissellement

ACTIONS

- Lancement de l'étude de conception des projets et audit des bassins existants dès à présent
- Négociations foncières - prévu
- Rédaction de dossiers réglementaires (Loi sur l'Eau ect ...) - prévu
- Rédaction et lancement d'un marché de travaux de confortement des ouvrages existants et de création de nouveaux ouvrages – prévu



La réduction de la vulnérabilité



Dispositif MIRAPI

MIEUX RECONSTRUIRE APRÈS INONDATION

APPEL AUX HABITANTS
DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ

Vous pouvez bénéficier d'un **diagnostic de vulnérabilité** qui permettra de savoir si vous êtes éligible à des **travaux subventionnés** de réduction de la vulnérabilité.

DATE LIMITE DE DÉCLARATION
14 février 2024

CONTACT Ville de CALAIS – Direction des Services Techniques
03.21.46.62.64 | accueil-ST@mairie-calais.fr

GRAND CALAIS
Terres & Mers

CALAIS.

IIV

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Illustration par brgfx sur Freepik - Ne pas jeter sur la voie publique.

Dispositif MIRAPI

Financier : Etat

Communes avec arrêté CatNat

Diagnostic de vulnérabilité et travaux (batardeaux)

Environ 108 habitants ont fait la demande sur secteur GCTM

PIG Inondations (ANAH)

Financier : ANAH

Communes avec arrêté CatNat

Travaux de rénovation du logement

3 habitants ont fait la demande sur secteur GCTM

Préfet du Pas-de-Calais

Agence nationale de l'habitat

Dispositif Post-Inondations

Aide financière de l'ANAH aux travaux sur les logements sinistrés

Suite aux inondations survenues dans le Pas-De-Calais fin novembre 2023 et début 2024, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) met en place un dispositif exceptionnel d'aide financière

Pour qui ?
Propriétaire occupant ou bailleur sinistré par les inondations sur l'une des 315 communes reconnues catastrophe naturelle

Pour quoi ?
Travaux de rénovation du logement effectués par une entreprise. Le logement doit être une résidence principale

Combien ?
Selon le niveau de ressources du propriétaire, l'aide de l'Anah peut atteindre 90% du montant des travaux (après déduction de l'indemnité de l'assurance et prise en compte du fonds "Barrier")

Comment ?

- Se rendre sur démarches-simplifiées (ci-dessous) et compléter le formulaire et/ou
- Contacter par téléphone l'opérateur "Citémétrie" pour étudier votre éligibilité et vous accompagner

Contact :
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/guichet-unique-pas-de-calais-reconstruction>

03-21-16-99-44

CITÉMÉTRIE



+ inscription d'une fiche "Rédaction de la vulnérabilité" au PEP – prévu en 2025



Merci pour votre attention

GRAND CALAIS

Terres & Mers

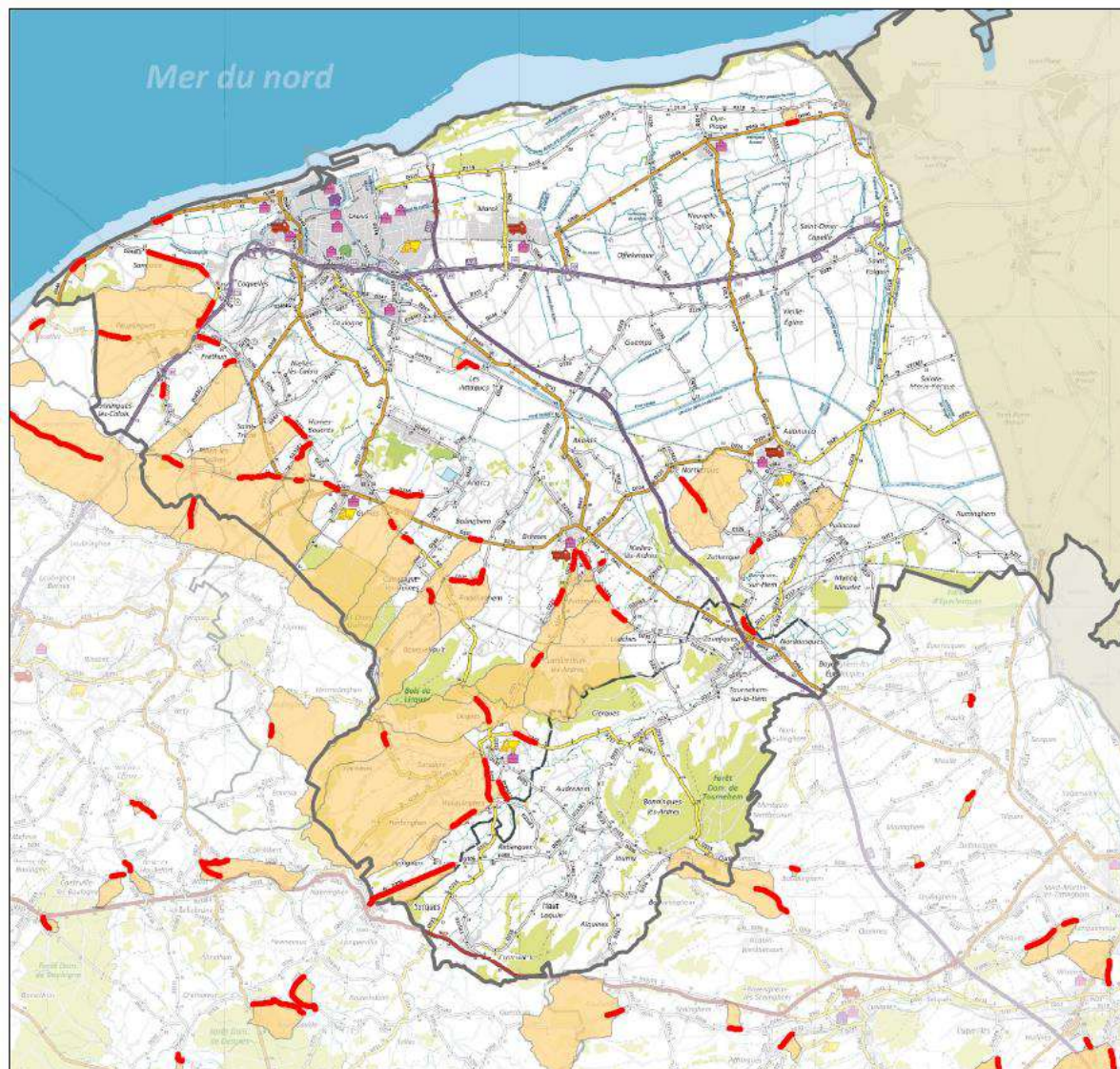


Escalles, Septembre 2024

Un fonds d'intervention pour résorber les désordres hydrauliques sur le patrimoine départemental

CLE du SAGE de l'Aa, le 3 octobre 2024

45 points cibles routiers



62 Pas-de-Calais
Mon Département

Points cibles du SAGE
Delta de l'Aa

SAGE du Delta de l'Aa

Points cibles

Points cibles routiers

Bassins versants



0 3 6 km

Une boîte à outil

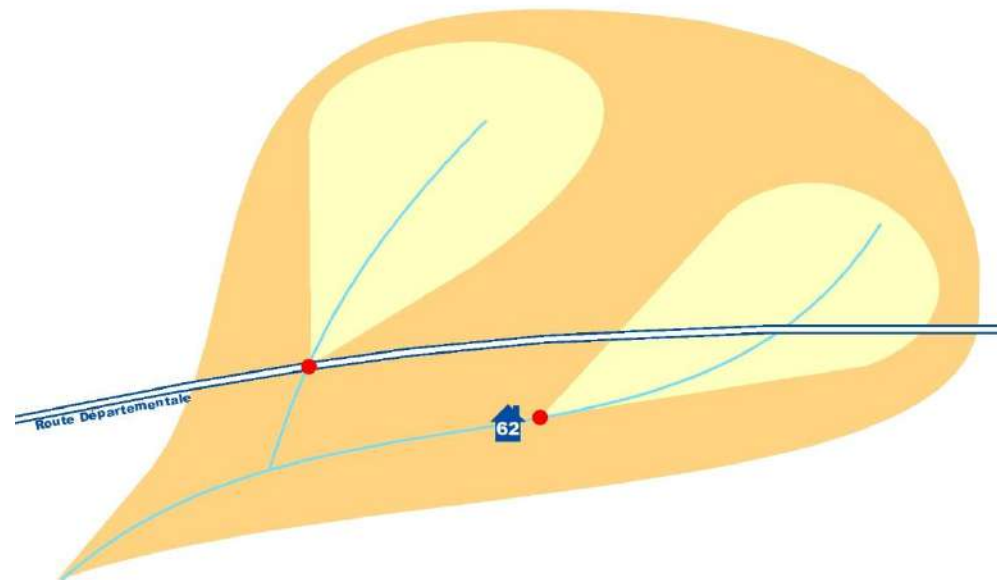
Délibération « Adaptation
et résilience face au
changement climatique
volet paysager »

29 janvier 2024

1. Un fonds d'intervention
2. La mobilisation de la convention
avec la chambre d'agriculture
3. Les potentialités offertes par la procédure
d'Aménagement Foncier
4. Le Fonds biodiversité - volet investissement

Un fonds d'intervention pour des études

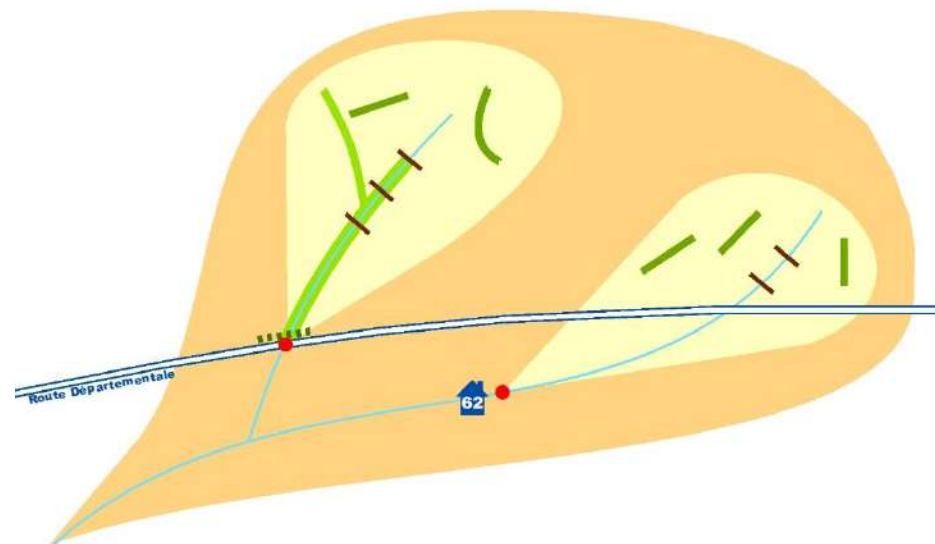
- **30% du coût de l'étude (HT)** au pro-rata de la surface concernée par les bassins versants générant les points cibles
- **50% du coût (HT) en cas d'étude complémentaire** spécifique pour intégrer les points cibles
- **Bénéficiaires** : Structures compétentes sur la maîtrise des ruissellements



- Syndicats de BV
- EPCI
- Communes

Un fond d'intervention pour des travaux d'hydraulique douce

- **70% du coût des travaux** situés sur les bassins versants générant les points cibles
- et permettant la résorption de ces derniers
- **100% du coût des travaux** situés sur le patrimoine départemental
→ en maîtrise d'ouvrage départementale ou déléguée
- **Bénéficiaires** : Structures compétentes sur la maîtrise des ruissellements + AFR



Conditions d'éligibilité

- Approche cohérente sur le plan hydraulique
- Concertation avec SAGE, PAPI et structures GEMAPI
- Etude hydraulique globale si bassin versant > à 30 ha
- Etude : programme d'aménagement dimensionné pour traiter les points cibles pour une pluie de retour 5 ans ou 80% de la pluie décennale (avec les 3 Volets : pratiques agronomiques - hydraulique douce - hydraulique structurante)
- Travaux : caractériser l'impact du programme de travaux sur les points cibles pour les pluies de retour 5 et 10 ans
- Respect des règles de cofinancement public (20% à charge du maître d'ouvrage sauf en délégation)
- DIG obligatoire
- Engagement sur l'Entretien à formaliser

Partenariat avec la chambre d'agriculture

- Animation auprès des exploitants agricoles sur l'évolution des pratiques culturales
 - Animation spécifique avec le groupe d'exploitants concernés par un point
 - Accompagnement personnalisé à la parcelle
 - Participation aux démarches de sensibilisation organisées à l'échelle macro par la structure compétente
- Appui technique si besoin

Les autres outils

- L'ingénierie départementale (MDADT-DDAE) pour l'expertise et l'accompagnement des territoires
- Le fonds « Biodiversité » pour des travaux sur le domaine public communal ou intercommunal à dimension biodiversité
- L'aménagement foncier sur les secteurs à enjeux forts avec des problématiques récurrentes

Inventaire des zones humides à enjeux du SAGE du Delta de l'Aa

Inventaire des zones humides à enjeux du SAGE du Delta de l'Aa

Avancement de la concertation

Suite à la validation de la méthodologie de prélocalisation le 14.03.2024 en CLE :

- Envoi des cartes de prélocalisation et d'une note d'accompagnement synthétisant la méthodologie associée aux 100 communes du SAGE du Delta de l'Aa (31.05.2024).

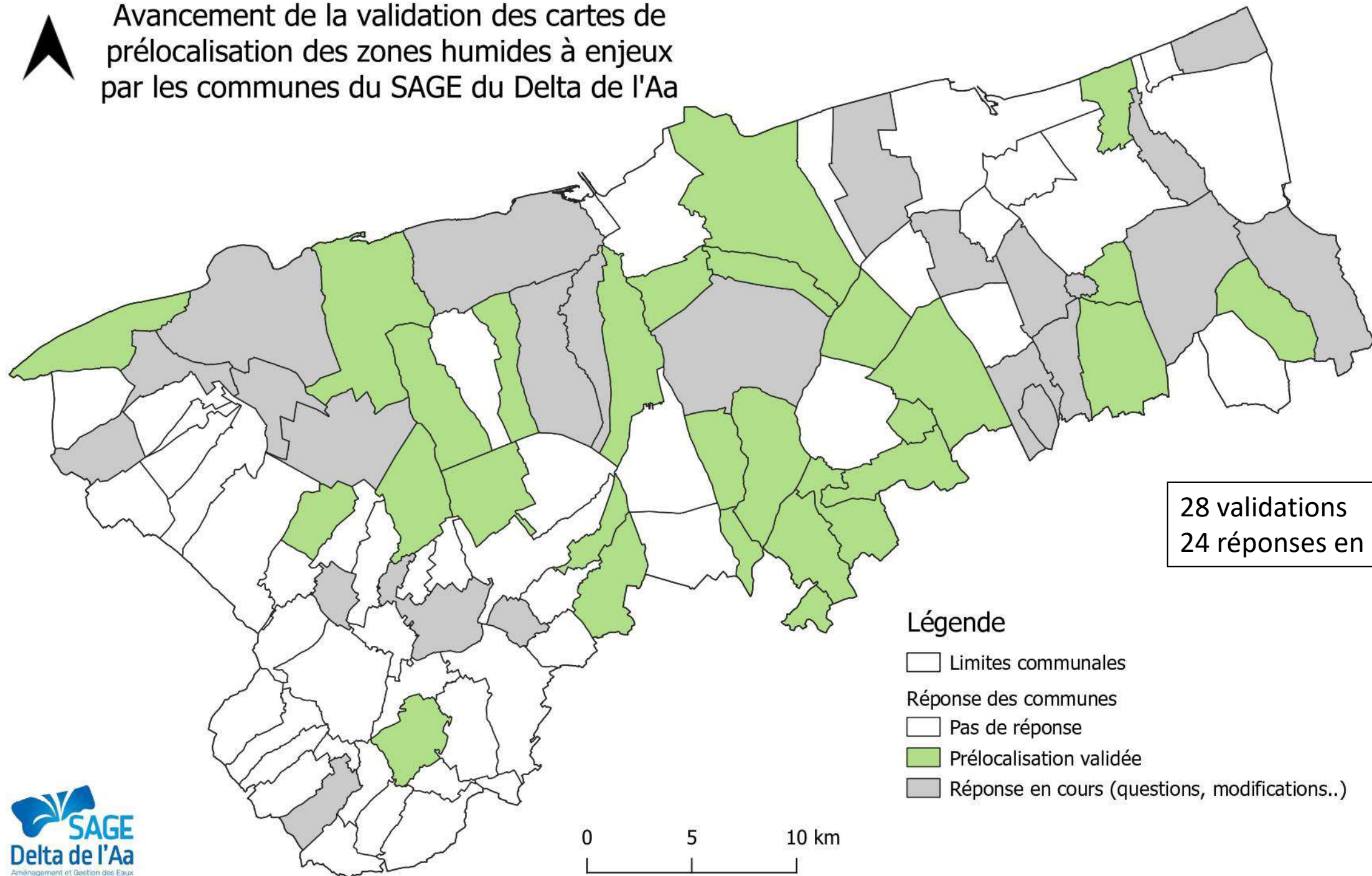
→ Il est demandé à chaque commune d'apporter ses remarques, modifications...

→ Une fois la carte «validée» :

- identification des propriétaires/exploitants concernés
- organisation de réunions d'information
- vérifications sur le terrain et catégorisation
- validation par la commune
- validation en CLE



Avancement de la validation des cartes de prélocalisation des zones humides à enjeux par les communes du SAGE du Delta de l'Aa



Inventaire des zones humides à enjeux du SAGE du Delta de l'Aa

Avancement de la concertation

- Réunion avec le GPMD (20.05.24)
- Réunion avec la Fédération de chasse du Nord (11.09.2024)
- GT zones humides avec les services de l'Etat sur la méthodologie de catégorisation (18.09.2024)
- Réunion avec Eden62, le Conservatoire du Littoral, le Conservatoire des Espaces Naturels, le Département du Nord, le CPIE (Novembre 2024)
- Réunion avec les représentants de la Chambre d'Agriculture, de la FDSEA et des Présidents de sections de wateringues du Nord et du Pas-de-Calais (Novembre 2024)

Inventaire des zones humides à enjeux du SAGE du Delta de l'Aa

Méthodologie de catégorisation

Disposition du SDAGE Artois-Picardie 2022-2027

Disposition A-9.1 (🌳🌊) : Identifier les actions à mener sur les zones humides* dans les SAGE

Les documents de SAGE, dans leur volet zones humides*, préservent les zones humides et leur fonctionnalité, ce qui implique notamment d'identifier :

1. les zones dont la qualité sur le plan fonctionnel est irremplaçable* et pour lesquelles des actions particulières de préservation ou de protection doivent être menées ; afin de les préserver de tout impact, ces zones font l'objet d'une règle du SAGE, visant à les préserver de toute destruction ou réduction ;
2. les zones où des actions de restauration/réhabilitation* sont nécessaires. La fonctionnalité des zones humides (biologique, biogéochimiques, hydrologique) est évaluée ;
3. les zones dont la fonctionnalité et la préservation sont liées au maintien et au développement d'une agriculture viable et économiquement intégrée dans les territoires.

Inventaire des zones humides à enjeux du SAGE du Delta de l'Aa

Méthodologie de catégorisation

Inspirée de la méthodologie de catégorisation mise en place par Amélie Denglos sur le SAGE du Boulonnais, elle-même inspirée du *Guide méthodologique pour l'identification des secteurs à zones humides fonctionnelles et prioritaires pour la gestion de l'eau* publié par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en 2007.

→ La méthode nationale d'évaluation des fonctionnalités des zones humides de l'OFB ne peut pas être appliquée dans le cadre de la catégorisation demandée par le SDAGE Artois-Picardie au regard de la superficie à couvrir dans le temps imparti.

Inventaire des zones humides à enjeux du SAGE du Delta de l'Aa

Méthodologie de catégorisation

La méthodologie repose sur 3 étapes :

- Délimitation des secteurs à zones humides
- Définition et évaluation des enjeux du territoire
- Définition et évaluation des fonctionnalités des zones humides

→ La catégorie d'une zone humide est définie par l'évaluation d'un couple ENJEU (du territoire)/FONCTION (de la zone humide) ainsi que sur l'évaluation de menaces et/ou pressions s'exerçant sur la zone humide.

Inventaire des zones humides à enjeux du SAGE du Delta de l'Aa

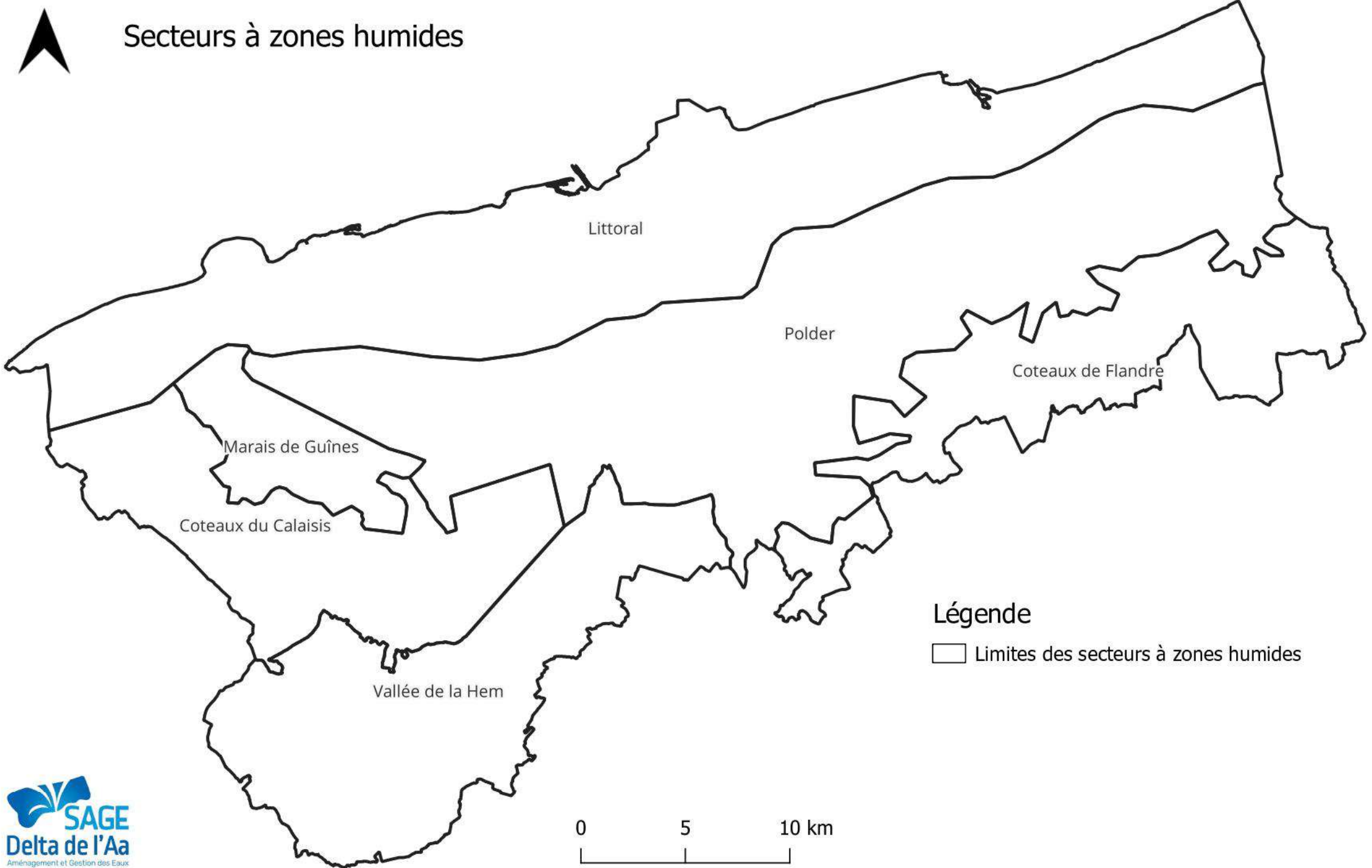
Méthodologie de catégorisation

Secteurs à zones humides

Un secteur à zones humides est une région géographique possédant des caractéristiques homogènes : topographie, hydrologie, occupation du sol, répartition des zones humides ...

6 secteurs sont définis sur le territoire du SAGE du Delta de l'Aa

Secteurs à zones humides



Inventaire des zones humides à enjeux du SAGE du Delta de l'Aa

Méthodologie de catégorisation

Enjeux du territoire

Afin d'évaluer les couples enjeu/fonction, 3 enjeux prioritaires sont retenus sur le territoire du SAGE du Delta de l'Aa :

- Enjeu quantité de la ressource en eau
- Enjeu qualité des eaux
- Enjeu biodiversité

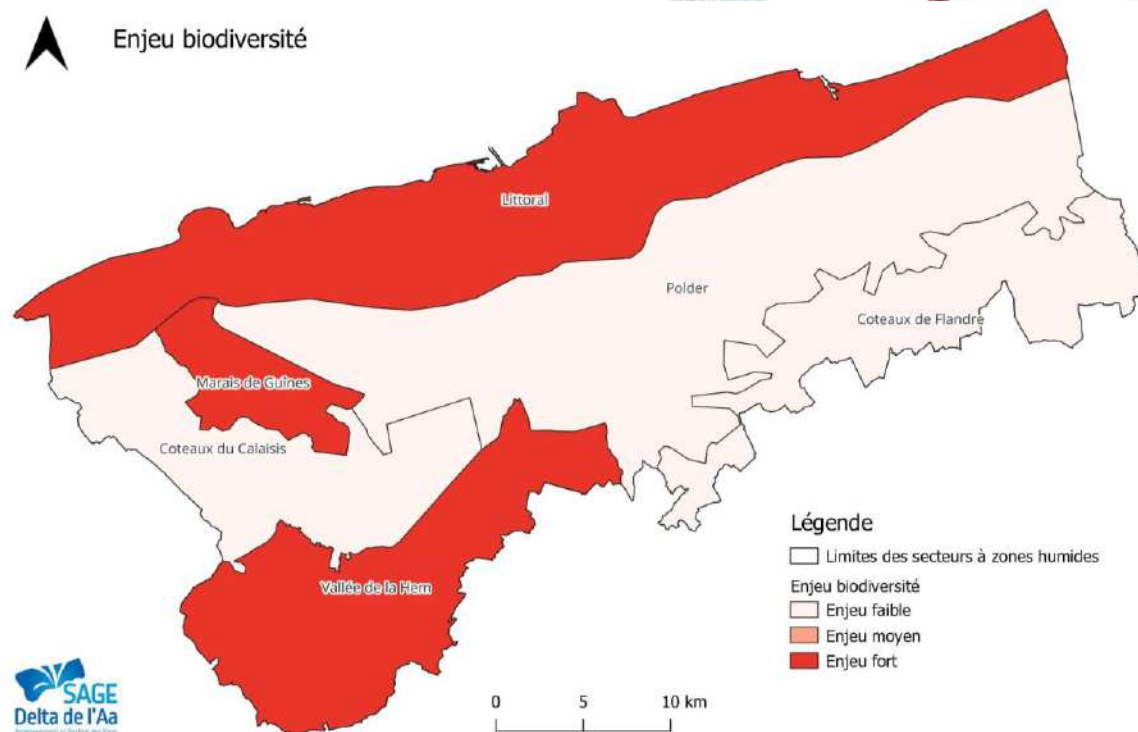
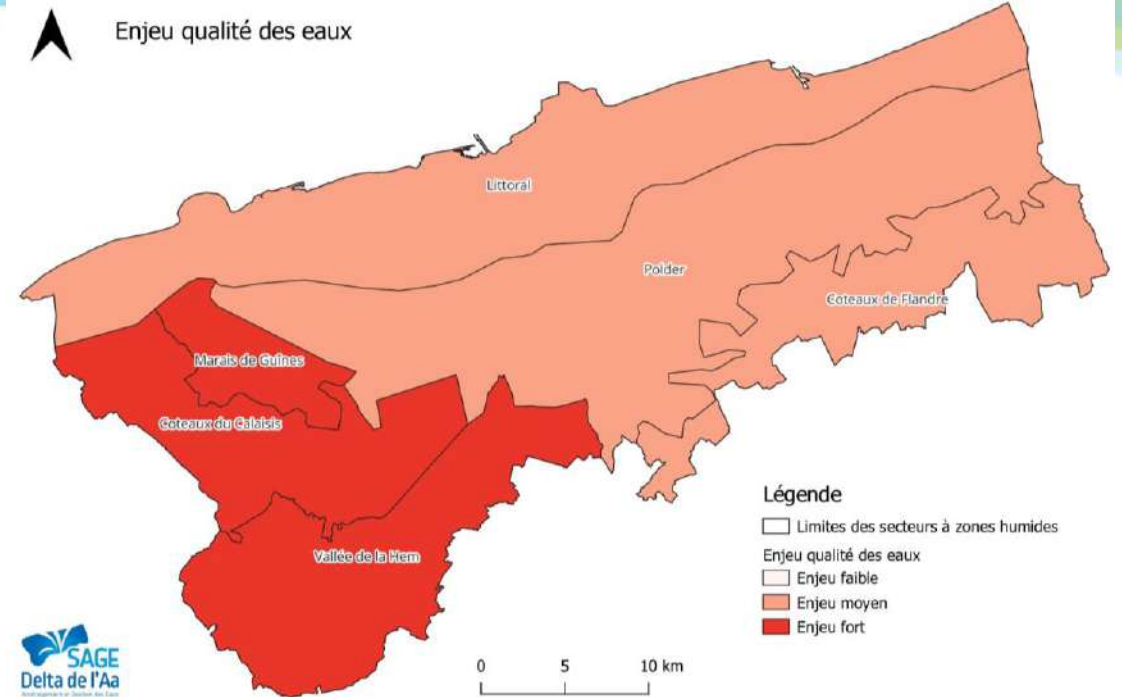
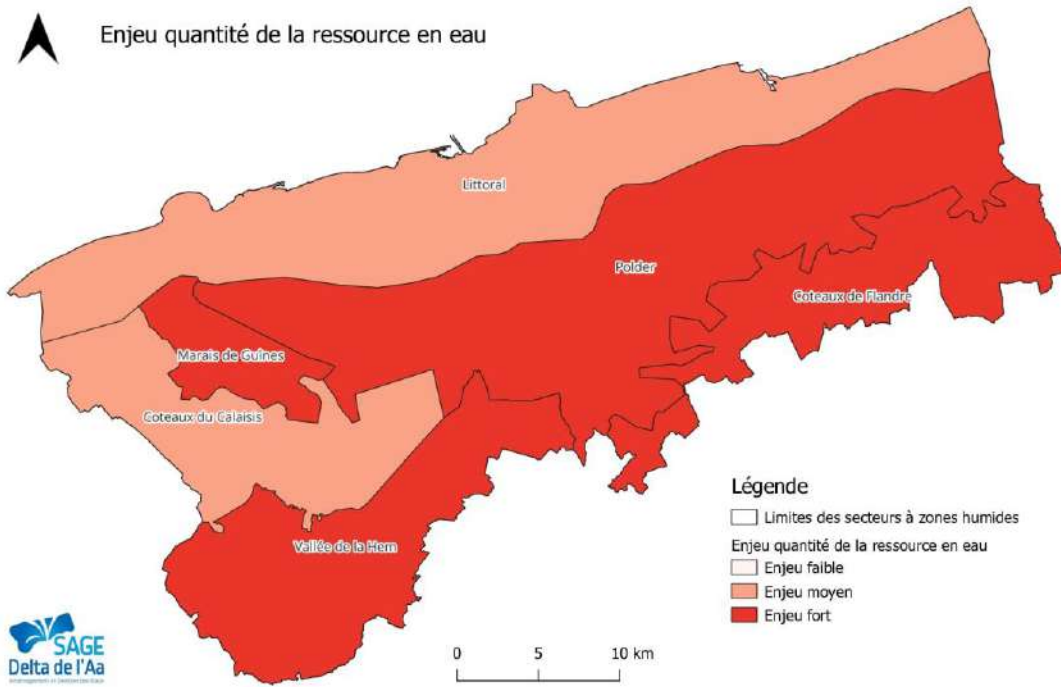
Inventaire des zones humides à enjeux du SAGE du Delta de l'Aa

Méthodologie de catégorisation

Enjeux du territoire

Pour chaque secteur à zones humides, les 3 enjeux sont évalués selon une note allant de 1 à 3 :

- 1 = Enjeu faible
- 2 = Enjeu moyen
- 3 = Enjeu fort



Inventaire des zones humides à enjeux du SAGE du Delta de l'Aa

Méthodologie de catégorisation

Fonctionnalités des zones humides

En lien avec les enjeux du territoire, les fonctionnalités des zones humides évaluées sont :

- Fonction hydrologique (régulation des crues et soutien au débit d'étiage)
- Fonction biogéochimique (alimentation en eau potable, piégeage des matières en suspension, sédiments et polluants, stockage de carbone)
- Fonction biologique (réservoir de biodiversité, corridor écologique, lutte contre l'érosion)

Inventaire des zones humides à enjeux du SAGE du Delta de l'Aa

Méthodologie de catégorisation

Fonctionnalités des zones humides

Ces fonctionnalités sont évaluées selon des critères introductifs auxquels sont attribués des notes allant de 1 à 3 :

Critères	Note		
	1	2	3
Critères introductifs	Surface de la ZH (en ha)	Valeur de la ZH considérée en (ha), indépendante des notes 1, 2 ou 3	Valeur de la ZH considérée en (ha), indépendante des notes 1, 2 ou 3
	Surface de la ZH	Faible ($S < 1$ ha)	Moyenne ($1 < S < 10$ ha)
	Densité de ZH dans le secteur considéré	Faible ($d < 0,05$)	Moyenne ($0,05 < d < 0,1$)
	Proximité de la ZH avec les eaux superficielles (cours d'eau/canal)	ZH éloignée de cours d'eau/canaux	ZH traversée par un cours d'eau/canal
	Connexion de la ZH aux eaux souterraines (transfert vers les nappes)	Aucune connexion	Connexion probable
	Occupation du sol	ZH dominée par une absence de végétation	ZH dominée par les prairies
	Alentours de la ZH	ZH majoritairement entourée de zones boisées (zone tampon de 50 m)	ZH majoritairement entourée de prairies (zone tampon de 50 m)
	Intérêt écologique reconnu	Absence	ZNIEFF de type I, ZNIEFF de type 2
	Position de la ZH par rapport aux captages	ZH éloignée des captages	ZH à proximité de la zone de captage

Inventaire des zones humides à enjeux du SAGE du Delta de l'Aa

Méthodologie de catégorisation

Fonctionnalités des zones humides

Pour couple enjeu/fonction hydrologie

Enjeu quantité de la ressource en eau	Enjeu faible	Enjeu moyen	Enjeu fort
Surface de la ZH	Faible ($S < 1$ ha)	Moyenne ($1 < S < 10$ ha)	Forte ($S > 10$ ha)
Densité de ZH dans le secteur considéré	Faible ($d < 0,05$)	Moyenne ($0,05 < d < 0,1$)	Forte ($d > 0,1$)
Proximité de la ZH avec les eaux superficielles (cours d'eau/canal)	ZH éloignée de cours d'eau/canaux	ZH à proximité de cours d'eau/canaux	ZH traversée par un cours d'eau/canal
Occupation du sol	ZH dominée par une absence de végétation	ZH dominée par les prairies	ZH dominée par les bois/sous-bois
Fonction régulation des crues	Moyenne des notes obtenues	Moyenne des notes obtenues	Moyenne des notes obtenues
Surface de la ZH	Faible ($S < 1$ ha)	Moyenne ($1 < S < 10$ ha)	Forte ($S > 10$ ha)
Densité de ZH dans le secteur considéré	Faible ($d < 0,05$)	Moyenne ($0,05 < d < 0,1$)	Forte ($d > 0,1$)
Proximité de la ZH avec les eaux superficielles (cours d'eau/canal)	ZH éloignée de cours d'eau/canaux	ZH à proximité de cours d'eau/canaux	ZH traversée par un cours d'eau/canal
Fonction soutien au débit d'étiage	Moyenne des notes obtenues	Moyenne des notes obtenues	Moyenne des notes obtenues
Fonction hydrologique	Moyenne des notes obtenues	Moyenne des notes obtenues	Moyenne des notes obtenues

Inventaire des zones humides à enjeux du SAGE du Delta de l'Aa

Méthodologie de catégorisation

Fonctionnalités des zones humides

Pour le couple enjeu/fonction biogéochimie

Enjeu qualité des eaux	Enjeu faible	Enjeu moyen	Enjeu fort
Proximité de la ZH avec les eaux superficielles (cours d'eau/canal)	ZH éloignée de cours d'eau/canaux	ZH à proximité de cours d'eau/canaux	ZH traversée par un cours d'eau/canal
Connexion de la ZH aux eaux souterraines (transfert vers les nappes)	Aucune connexion	Connexion probable	Connexion avérée
Position de la ZH par rapport aux captages	ZH éloignée des captages	ZH à proximité de la zone de captage	ZH dans la zone de captage
Fonction AEP	Moyenne des notes obtenues	Moyenne des notes obtenues	Moyenne des notes obtenues
Surface de la ZH	Faible ($S < 1$ ha)	Moyenne ($1 < S < 10$ ha)	Forte ($S > 10$ ha)
Densité de ZH dans le secteur considéré	Faible ($d < 0,05$)	Moyenne ($0,05 < d < 0,1$)	Forte ($d > 0,1$)
Occupation du sol	ZH dominée par une absence de végétation	ZH dominée par les prairies	ZH dominée par les bois/sous-bois
Alentours de la ZH	ZH majoritairement entourée de zones boisées (zone tampon de 50 m)	ZH majoritairement entourée de prairies (zone tampon de 50 m)	ZH majoritairement entourée de zones urbanisées et agricoles (zone tampon 50 m)
Fonction piégeage de MES, sédiments, polluants	Moyenne des notes obtenues	Moyenne des notes obtenues	Moyenne des notes obtenues
Surface de la ZH	Faible ($S < 1$ ha)	Moyenne ($1 < S < 10$ ha)	Forte ($S > 10$ ha)
Densité de ZH dans le secteur considéré	Faible ($d < 0,05$)	Moyenne ($0,05 < d < 0,1$)	Forte ($d > 0,1$)
Occupation du sol	ZH dominée par une absence de végétation	ZH dominée par les prairies	ZH dominée par les bois/sous-bois
Fonction stockage de carbone	Moyenne des notes obtenues	Moyenne des notes obtenues	Moyenne des notes obtenues
Fonction biogéochimie	Moyenne des notes obtenues	Moyenne des notes obtenues	Moyenne des notes obtenues

Inventaire des zones humides à enjeux du SAGE du Delta de l'Aa

Méthodologie de catégorisation

Fonctionnalités des zones humides

Pour le couple enjeu/fonction biologie

Enjeu biodiversité	Enjeu faible	Enjeu moyen	Enjeu fort
Intérêt écologique reconnu	Absence	ZNIEFF de type I, ZNIEFF de type 2	Arrêté de Biotope, Natura 2000, ZICO, ZPS, ZSC, Réserve Naturelle Régionale, Réserve Naturelle Nationale
Fonction réservoir de biodiversité	Moyenne des notes obtenues	Moyenne des notes obtenues	Moyenne des notes obtenues
Densité de ZH dans le secteur considéré	Faible ($d < 0,05$)	Moyenne ($0,05 < d < 0,1$)	Forte ($d > 0,1$)
Proximité de la ZH avec les eaux superficielles (cours d'eau/canal)	ZH éloignée de cours d'eau/canaux	ZH à proximité de cours d'eau/canaux	ZH traversée par un cours d'eau/canal
Fonction corridor écologique	Moyenne des notes obtenues	Moyenne des notes obtenues	Moyenne des notes obtenues
Surface de la ZH	Faible ($S < 1$ ha)	Moyenne ($1 < S < 10$ ha)	Forte ($S > 10$ ha)
Occupation du sol	ZH dominée par une absence de végétation	ZH dominée par les prairies	ZH dominée par les bois/sous-bois
Fonction lutte contre l'érosion	Moyenne des notes obtenues	Moyenne des notes obtenues	Moyenne des notes obtenues
Fonction biologique	Moyenne des notes obtenues	Moyenne des notes obtenues	Moyenne des notes obtenues

Inventaire des zones humides à enjeux du SAGE du Delta de l'Aa

Méthodologie de catégorisation

Fonctionnalités des zones humides

Ne sont considérés que les couples enjeu/fonction dont l'enjeu est de 3.

- Si tous les couples à enjeu 3 ont une fonctionnalité supérieure ou égale à 2 alors la zone humide peut être à enjeu de préservation.
- Si un des couples à enjeu 3 a une fonctionnalité inférieure 2 alors la zone humide est à enjeu de restauration.

Inventaire des zones humides à enjeux du SAGE du Delta de l'Aa

Méthodologie de catégorisation

Fonctionnalités des zones humides

Suite à l'évaluation de ces couples enjeu/fonction et afin de confirmer la catégorie attribuée, les menaces et pressions s'exerçant sur la zone humide sont évaluées :

- Si une menace et/ou pression s'exerce sur la zone humide, quel que soit les couples enjeu/fonction évalués précédemment, alors elle sera à enjeu de restauration.
- Si aucune menace et/ou pression ne s'exerce sur une zone humide et que les couples enjeu/fonction indiquent que la zone humide est à préserver, alors elle sera à enjeu de préservation.

Inventaire des zones humides à enjeux du SAGE du Delta de l'Aa

Méthodologie de catégorisation

Validation des principes de la méthodologie de catégorisation des zones humides

Inventaire des zones humides à enjeux du SAGE du Delta de l'Aa

Méthodologie de catégorisation

Essai de la méthodologie de catégorisation sur la liste partielle prioritaire

Présentation de la liste partielle prioritaire

Liste partielle prioritaire de zones humides

CLE du 3 octobre 2024



Inventaire des zones humides à enjeux du SAGE du Delta de l'Aa

Méthodologie de catégorisation

Essai de la méthodologie de catégorisation sur la liste partielle prioritaire

Commune	N° parcelle ZH	Parcelles cadastrales	Propriété	Surface	Catégorie ZH	Usage actuel	Projet identifié
Loon-Plage	1	ZI35 ; ZI60	Public (GPMD, DIR, CUD)	5,2 ha	A restaurer	Non agricole, zonage N	ERAMET
Loon-Plage	2	ZI33 ; ZI67 ; ZI86 ; ZI87 ; ZI88 ; ZI89	Public (GPMD, DIR, CUD)	1,1 ha	A restaurer	Non agricole, zonage N	ERAMET
Loon-Plage	3	ZI39 ; ZI78 ; ZI79 ; ZI80	Public (GPMD, DIR, CUD)	3,3 ha	A restaurer	Non agricole, zonage N	ERAMET
Loon-Plage	4	AW35 ; ZB81 ; ZB94 ; ZB91	Public (DIR, GPMD)	3,7 ha	A restaurer	Non agricole, zonage N	AMELI
Grande-Synthe	5	AH352 ; AH15 ; AH353 ; AH254 ; AH253 ; AH257 ; AH255 ; AH256	Public (CUD)	4,6 ha	A restaurer	Agricole (prairie PAC 2021), zonage N	Méthaniseur
Armbouts-Cappel	6	AC53 ; AC54 ; AC55 ; AC56 ; AC57 ; AC67 ; AC68 ; AC69 ; AC70 ; AC71 ; AC72	Public et privé	53,6 ha	A restaurer	Agricole (fauche), zonage A	Arcelor DRI, STEP Bray-Dunes, AMELI
Bierne	7	B1287 ; B1256 ; B1919	Public (CCHF)	3,1 ha	A restaurer		KUBOTA

Surface concernée par la liste partielle : 74,6 ha

Inventaire des zones humides à enjeux du SAGE du Delta de l'Aa

Méthodologie de catégorisation

Essai de la méthodologie de catégorisation sur la liste partielle prioritaire

L'évaluation des couples enjeu/fonction des zones humides de la liste partielle prioritaire est résumé dans le tableau suivant :

Liste partielle prioritaire					
Identifiant de la zone humide	1	2	3	4	5
	Loon-Plage id 13	Loon-Plage id 15	Grande-Synthe id 4	Armbouts-Cappel id 2	Bierne id 11
Couple enjeu/fonction hydrologie	2	2	2	3	3
	1,7	2,3	2	1,9	1,8
Couple enjeu/fonction biogéochimie	2	2	2	2	2
	1,8	2,1	1,9	2,1	1,9
Couple enjeu/fonction biodiversité	3	3	3	1	1
	1,5	1,8	1,7	1,8	2,3

Inventaire des zones humides à enjeux du SAGE du Delta de l'Aa

Méthodologie de catégorisation

Essai de la méthodologie de catégorisation sur la liste partielle prioritaire

De plus, l'évaluation des menaces et des pressions montre que ces zones humides sont impactées par du remblai et des espèces exotiques envahissantes.

En associant l'évaluation des couples enjeu/fonction et l'évaluation des menaces/pressions sur les zones humides de la liste partielle prioritaire, nous pouvons conclure que ces dernières sont à enjeu de restauration.

Suites de l'inventaire des zones humides

Les faits :

- Prise en compte du passif lié à l'inventaire des zones humides de 2007.
- Mise en place d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par l'inventaire à plusieurs moments clés de la démarche.
- Prise en compte des enjeux et caractéristiques du territoire en élaborant des méthodologies adaptées aux entités biogéographiques.

Suites de l'inventaire des zones humides

Aujourd'hui :

- Le SAGE dispose d'une méthodologie de prélocalisation validée en CLE le 14.03.24.
- Cette méthodologie a permis de produire une prélocalisation des zones humides à enjeux du territoire.
 - Les remontées des acteurs concernés sont à ce jour positives et le travail est cohérent à la réalité du terrain

Suites de l'inventaire des zones humides

La suite prévue du travail :

- Présentation de la prélocalisation aux communes en invitant les personnes concernées par l'inventaire,
 - Dépend des retours des communes et de la présence aux réunions, délai incompressible et nécessaire,
 - 100 communes à convier par groupe de 3-4 communes,
- Vérification sur le terrain et validation **à l'échelle de la commune.**

Suites de l'inventaire des zones humides

Les événements récents :

- CLE du 12.07 : Validation d'une liste partielle sur une partie de la commune de Bourbourg,
- CLE du 03.10 : Délibération liste partielle prioritaire sur des parcelles de plusieurs communes,

Ce type de fonctionnement contraint le bon déroulement de la mission zone humide, en retardant son avancement sur l'ensemble du territoire et nuit à sa bonne compréhension par les acteurs du territoire.

Suites de l'inventaire des zones humides

Il est proposé de réaffirmer les positions suivantes :

- Les zones humides seront présentées en CLE à une échelle communale, par le biais de liste partielle si nécessaire, sinon à l'issue de l'inventaire,
- Le SAGE mène un inventaire de connaissance des zones humides à enjeux sur son territoire en tenant compte des particularités de ce dernier. Il ne se tient pas à disposition de porteurs de projet dans le cadre de cet inventaire, tel que stipulé dans la note d'accompagnement pour la mise en œuvre de la disposition A-9.1 de la DREAL HdF.

Présentation de la nouvelle liste partielle du GPMD

Présentation GPMD



Merci de votre attention

Commission Locale de l'Eau du Delta de l'Aa
Bureau technique du SAGE : Institution Intercommunale des Wateringues,
2 Boulevard Pierre Guillaïn – BP 40373 – 62505 Saint-Omer
Téléphone : 03 21 38 20 56 ; *Courriel* : sage.delta@institution-wateringues.fr



Avec le concours financier de :



Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable